



Le Tchad et l'enseignement du français. De quel français s'agit-il ?

Dr Sanodji Yonbel Abiathar, Enseignant- chercheur à la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'université de N'Djaména /Tchad, 1 ; NDOUMANAN Ezéchiél, Doctorant à la faculté des sciences de l'éducation, Université de Yaoundé I/Cameroun, N'Djamena/Tchad, 2.

Résumé: L'enseignement du français, en l'occurrence le français langue seconde (FLS) dans le contexte tchadien peine à se développer harmonieusement et de manière dynamique. Cet enseignement rencontre un certain nombre de problèmes à savoir l'insuffisance de manuels et de ressources documentaires, l'inadaptation de formation des profs en étroite relation avec la langue en relation avec le contexte socioculturel de l'élève.

En français langue seconde, on transmet beaucoup plus les aspects purement linguistiques de la langue que le communicatif, le culturel, le pragmatisme, le sociolinguistique. Ces derniers aspects de la langue sont ignorés dans la démarche pédagogique des enseignants de FLS. Par conséquent, les élèves éprouvent un certain nombre de difficultés à lire et écrire sur des sujets d'ordre narratif, explicatif, argumentatif, etc. Cet article prend appui sur le témoignage et les expériences de l'enseignant que nous sommes.

Mots-clés: Enseignement 1, français 2, Tchad 3.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.21535236>

1 Introduction

Le Tchad et l'enseignement du français ou bien l'inverse l'enseignement du français et le Tchad sont des bons titres, autant évocateurs, intéressants que complexes. Notre choix porte sur l'intitulé de notre problématique tel qu'exprimé en première ligne, du fait que le pays dont il est question ici, vit

dans un climat de diversité linguistique et culturelle sous menace d'explosion, parce que exploitée à des fins politiques. Le Tchad est un pays qui baigne, parfois et à la fois en eau calme et en eau trouble. C'est un pays multilingue avec à son actif plus de 130 langues de tradition surtout orale et dont les statuts de chacune d'elles restent à définir. Cette situation de multilinguisme a occulté les travaux de recherche sur ces langues locales, en faisant place au monolinguisme et le bilinguisme de façade du français et de l'arabe qui peinent à se mettre en place de façon raisonnable et consciente.

Nous choisissons de réfléchir sur cet intitulé « *le Tchad et l'enseignement du français* » pour d'une part ne parler que de la situation de l'enseignement du français, en n'évoquant pas le Tchad, du fait qu'il est un pays déjà chargé d'événements politiques assez troubles et traverse de nombreuses crises économiques et sociales. Les Tchadiens ont encore en mémoire les coupes budgétaires dont ils étaient victimes. D'autre part, c'est pour évoquer l'ambiguïté de notre intitulé, parce que si nous conservons le titre de l'article qu'il est, cela suppose que le français a éclipsé les langues locales et qu'il souffre d'ores et déjà d'un statut imprécis et impertinent, même s'il garde sa prestigieuse et majestueuse place de langue officielle et langue d'enseignement dans le contexte tchadien.

Comme le titre de notre article l'indique, le français devrait s'enseigner comme langue étrangère (FLE), mais il n'en est pas ainsi. Il est enseigné dans les écoles tchadiennes comme une langue seconde (FLS) pour une des raisons que nous venons de signaler dans le paragraphe précédent de notre article. Avant d'entrer dans le vif du sujet un bref historique nous rafraichirait la mémoire.

2 Problématique

D'emblée, avançons que le français dans le contexte tchadien, rencontre une horde de problèmes majeurs. Ce sont entre autres : « L'inaccessibilité » de la langue française par les populations tchadiennes dès 1888 (début de la colonisation) en passant par 1911 (date de création de la première école à Mao) jusqu'à nos jours¹. Le statut de cette la langue est ambigu et imprécis, peu ou prou défini selon les théories sociolinguistiques. La formation de ceux qui l'enseignent est inadaptée. Enfin, il faut noter que le français dans son enseignement souffre d'une insuffisance cruciale en matériels pédagogiques et manuels pour chaque niveau d'apprentissage au sein du système éducatif au Tchad.

Pour ce qui est du premier problème, il se trouve que l'entrée du français à cette époque, du côté septentrional du pays, n'a pas été facile. D'une manière générale, elle n'a pas eu un écho favorable, elle n'a fait que très peu d'émules chez certaines populations tchadiennes. A titre d'exemple, à cette époque de la colonisation, les portes de l'école où on devait enseigner le français n'étaient ouvertes qu'aux enfants des chefs de villages et cantons de la zone du Kanem et

au-delà. C'est aux enfants des autorités locales d'envoyer leurs enfants² à l'école « française »³.

Une autre raison, c'est le fait qu'à Mao⁴, la stratification de la société est un système étant vivace et la ségrégation « raciale » se pratiquait⁵ allègrement sans aucune condamnation des autorités politiques de la Capitale : on envoyait donc à l'école, les enfants de pauvres citoyens et inférieurs par rapport aux enfants des chefs de la localité. Cette situation a eu des incidences graves sur la fréquentation de l'école par la classe sociale de rang supérieur. Ainsi les enfants de caste inférieure ne se frottaient pas avec ceux de la classe noble. L'école était interdite pour les enfants de forgerons par exemple et par conséquent cette fermeture portait un coup dur à l'école de la République prônant l'égalité de chance et le droit à l'éducation à tous. A cette époque déjà, l'émancipation intellectuelle et sociale de l'ensemble des élèves tchadiens de cette zone était compromise : bien après l'année 1911, la question d'accès au français et à l'école reste une question épineuse, parce que l'école et le français se présentaient à cette époque comme la langue de la colonisation, de la supériorité française, de l'impérialisme, et toutes les voix discordantes étaient dissoutes et bannies des débats éducatifs et politiques à cette époque-là.

D'autre part, il est prouvé dans la mentalité collective des Tchadiens que dans certaines zones, l'école était considérée comme un corps étranger ou comme une machine à fabriquer des chômeurs ou de potentiels délinquants ou encore considérée comme un élément de proxénétisme religieux déstabilisant les bases solides d'une société déjà existante. D'où la méfiance expliquant le retard de scolarisation dans ces zones du Tchad.

Mais, c'est beaucoup plus la peur de se faire christianiser qui est la vraie psychose dans les zones fortement islamisées. L'Islam s'y trouvait déjà au XII^{ème} siècle avant l'arrivée de la langue française. C'est alors que deux cultures antagonistes⁶ et influentes entrèrent en opposition, occasionnant une complexité quant à la définition clairvoyante du statut du français. Ainsi, il en résulte une certaine précarité définitionnelle en ce qui concerne l'aménagement politique du français et de son enseignement dans les écoles tchadiennes. Depuis la période coloniale à nos jours le statut de la langue française⁷ n'a guère été modifié ni sur le plan politique ni sur celui de l'enseignement.

Le français au Tchad a plusieurs statuts⁸ (ABIATHAR, 2021). Cependant, ces statuts n'ont guère évolué du fait d'une insuffisance de politique linguistique comme nous venons de le souligner. Sa politique linguistique est entachée de manipulation politique lorsqu'il s'agit de parler d'une langue dite officielle mais

en perte de vitesse, entachée aussi d'un contenu peu pertinent et d'un manque de volonté pour l'ensemble des langues du/au Tchad, en raison de la situation multilingue et si complexe du pays. L'instance officielle a peur de la réaction négative du peuple, quand il entendra que telle langue ou telle autre a été déchuée de son prestige officiel, ou bien un gouvernement veut favoriser ou valoriser une langue au détriment d'une autre. Quant au français, objet principal de notre problématique, il revêt un certain nombre de statuts.

Le français, langue politique et de la diplomatie (WILLY, ABIATHAR, 2004) : le français est une langue dans laquelle « *on fait de la politique* ». Une langue pour exprimer ses idées et ses projets politiques et lorsque la providence agit en faveur d'un élu au pouvoir, le français devient son cheval de bataille dans les discours politiques et devient aussi une langue de pouvoir persuasif. Une langue pour écrire les lois fondamentales⁹, les décrets, les arrêtés, etc. du pays.

Le problème réside dans le fait qu'au sein de l'administration publique ou privée, les échanges au quotidien, entre interlocuteurs se font dans les langues véhiculaires ou autres langues locales de grandes communications (arabe tchadien, Sara, autres dialectes). Le français reprend sa place de prestige, quand le chef est là où bien quand le dossier est sérieux et doit être délicatement traité ou bien quand les fonctionnaires vont au conseil des ministres, le français reprend *du poil de bête*. Qu'en est-il de la situation de la formation des professeurs de français et de l'usage des manuels en classe ?

Au Tchad, à un moment donné de son histoire sur le plan éducatif (après l'indépendance de 1960), lorsqu'un étudiant finit à l'université avec une licence dans n'importe quelle discipline, on fait de lui gracieusement un prof de sa discipline, sans passer par une période de stage d'observation ou de responsabilité, le besoin en ressources humaines est immense. Le pays n'avait pas une autre alternative. De 1980 à nos jours, on a créé des Écoles Normales, des Instituts Universitaires de formation professionnelle¹⁰ pour résorber le manque cruel des enseignants de français. Mais toujours est-il que le pays en manque toujours. En créant les « grandes écoles », l'instance officielle agit et joue son rôle régalién, car les écoles élémentaires et secondaires croissent quantitativement en fonction des besoins et attentes du pays.

Mais la qualité dans ces écoles reste précaire. On ne se soucie guère des résultats attendus. Ainsi, pour résoudre ces problèmes, on met les moyens financiers dans la formation des enseignants de toutes séries confondues, toutefois au terme de leur formation, aucune des promotions n'est suivie et évaluée pour qu'on se rende compte des failles, des échecs et réussites, en vue de la mise en œuvre d'éventuelles réformes en termes de stages, de séminaires pédagogiques ou didactiques, etc.

- ✓ Il faut le dire de manière générale, comme le souligne (DELAROCHE, 2007) : placer la formation des formateurs sous le signe de l'ingénierie pour rendre l'enseignement plus efficace et plus cohérent ;
- ✓ mettre en œuvre une formation continue efficace, grâce à la prise en compte des nécessités de l'entreprise, des apprenants, pour établir un programme sur mesure dont l'application sera soumise à l'évaluation ;
- ✓ rompre avec la routine professionnelle, en instituant une pratique de critique réflexive de l'enseignant de langue ;
- ✓ dialoguer en classe, de manière plus consciente..., en mettant l'accent sur le phénomène de l'interaction ;
- ✓ demander aux enseignants de langues d'analyser leur processus d'interaction didactique ;
- ✓ diversifier les pratiques pédagogiques, pour donner le plaisir d'enseigner et d'apprendre ;
- ✓ enseigner la langue-culture étrangère en parallèle avec la langue-culture d'origine (LM) des apprenants ;
- ✓ impliquer les apprenants dans leur processus et stratégies d'apprentissage de langue, etc. Pour ajouter à ces propos, il faut créer des manuels adaptés à tous les niveaux : le manuel pour l'enseignement du français dans le contexte tchadien.

On ne peut ne pas enseigner sans manuels ni sans outils didactiques. Ceux-ci sont indispensables aux enseignements/apprentissages, surtout quand il s'agit d'enseigner le français. Dans certains milieux, où il n'existe pas, on peut se contenter des documents authentiques tels que le dépliant ou la brochure d'une institution ; ou simplement enseigner le français avec les objets ou les choses ordinaires que l'enseignant trouve autour de lui. Ainsi, en fonction de ses objectifs, l'enseignant peut concevoir un contenu et enseigner avec une boîte de conserve, une bouteille, une table, etc. Avec ses différents supports, il peut se fabriquer un court texte de dizaines de lignes et en extraire des exercices de compréhension écrite, de grammaire, d'orthographe, etc. à condition qu'il fasse appel à son ingéniosité et son savoir pratique.

Dans le contexte qui est le nôtre, on dispose des manuels pour l'enseignement du français, fabriqués par les Tchadiens eux-mêmes, d'autres sont des manuels importés. Ces manuels dont il est question ici sont beaucoup plus utilisés dans les différents cycles de l'enseignement de base¹¹, c'est-à-dire de l'enseignement élémentaire au premier cycle du secondaire. Ces manuels sont plus ou moins adaptés au contexte tchadien, mais puisque le besoin est là, on ne se préoccupe pas de l'intérêt d'un livre ou un autre. Souvent aussi ces manuels sont utilisés de façon brute parce qu'aucun séminaire ou stage n'a été prévu à ce effet. Ainsi, l'enseignant se trouve devant un manuel dont les orientations pédagogiques et didactiques sont caduques et inopérantes.

Au Tchad, on conçoit des manuels d'enseignement du français, en s'inspirant des manuels de France ou d'Afrique de l'Ouest, ce qui en soi est une bonne idée. Mais, après 60 ans, après avoir créé nombre d'institutions pour la cause de l'éducation, on est en droit de former des concepteurs de manuels, des bibliothèques d'une certaine envergure, des librairies, de la presse écrite scientifique. Cet aspect de chose marque un arrêt dans le processus de développement du pays. L'ensemble des livres du Tchad sont en majorité authentiques, ce qui pose problème, c'est leur exploitation pour fabriquer des supports didactiques, en vue de varier ou d'enrichir les enseignements ou d'en faire usage pour la promotion de la lecture¹².

Enfin, pour terminer sur cette longue problématique (enseignement du français), parce qu'elle nous importe à plus d'un titre, nous convenons avec (Bourgade, 2004) que les manuels remplissent les fonctions hautement pédagogiques, intellectuelles, didactiques, etc. suivantes¹³ et qu'il est indispensable de les prendre en compte :

- ✓ Le manuel lieu d'élaboration d'une culture de langue et du langage ;
- ✓ Le manuel facteur d'interaction ;
- ✓ Le manuel facteur de pluralité pédagogique ;
- ✓ Le manuel lieu privilégié de la scolarisation ;
- ✓ Le manuel lieu de construction d'inter culturalité.

Les enseignants, les élèves et les parents doivent être au courant de ces rôles que jouent les manuels non seulement pour l'enseignement mais pour toutes les disciplines scolaires et chaque acteur doit en faire usage selon son objectif en fonction des rôles et notions ci-dessus indiqués.

On doit l'enseigner selon les situations et les contextes, selon l'univers de l'enfant tchadien, selon son milieu social, culturel, selon ses besoins et attentes, autant pour lui et pour le peuple tchadien. Il faut bien admettre avec Porcher, qu'il n'y a du français que sur objectifs spécifiques et c'est sur cette base que nous pouvons rattraper un tout petit peu notre retard intellectuel, culturel et économique, étant donné que l'économie s'exprime au travers d'une langue, elle en est le véhicule, nous l'avons souligné. Toutefois, une économie forte, est un porte flambeau d'une langue. Il s'agit de la variété lexicale¹⁴ du français en contexte tchadien.

2.1 Définition des notions

2.1.1 Le Tchad

Nous donnerons ici quelques aspects caractéristiques sur ce pays. Sur le plan géographique, Le Tchad est immensément grand (1. 284. 000 Km²). Il n'a aucun accès à la mer. Il doit sa survie économique aux pays limitrophes, en l'occurrence le Nigéria et le Cameroun. Il est divisé en trois zones géographiques : une zone

désertique au Nord, la plus grande (60% du territoire) que les autres, une zone semi-aride au centre soit 30% du territoire et 20% réservé à la savane au Sud, terre propice à l'agriculture et à l'élevage densément peuplée. Un fait marquant, c'est qu'il est pourvu d'un grand cours d'eau, le lac-Tchad : une étendue d'eau douce, mais ensablée d'année en année. Le sable réduit sa profondeur ce qui ne permet pas une meilleure exploitation économique des ressources halieutiques. Etant un fleuron du Tchad, actuellement il demeure un foyer de terroristes où la violence militaire est omniprésente sur les civiles et entre les agents loyalistes de la République et les terroristes.

- Sur le plan de l'éducation, ce pays a hérité un système éducatif qui n'est pas le sien, c'est celui de la Métropole. Il a tout calqué sur le système français : l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, les théories et les programmes d'enseignement, les manuels, etc. sont ceux de la France. Ce système qui n'est pas le sien a conduit à atteindre un seul but, le fonctionnariat. On apprend pour être au bureau. On apprend la médecine, non pas pour guérir les malades mais pour connaître le corps humain et prescrire des ordonnances, ce système français a occulté les petits métiers (cordonnerie, maçonnerie, plomberie, etc.) au profit des métiers de prestige : ingénieur, avocat, médecin, etc. depuis l'indépendance à nos jours, le seul pourvoyeur d'emploi à plein temps est le Ministère de la Fonction Publique. Les entreprises privées ou paraétatiques ont une capacité très limitée de recrutement et celui-ci se selon des critères de subjectivités, voire discriminatoires ;
- Sur le plan sociopolitique, la politique a investi le milieu éducatif. Les hommes politiques qui parviennent au perchoir cultive l'injustice entre les citoyens en instaurant le favoritisme, le népotisme, le clientélisme, etc. La politique pèse sur les réussites scolaires, intellectuelles et autres promotions professionnelles. Ainsi, après les diplômes obtenus, on va s'abriter sous les toits du chômage. Cependant, si on a des parents au pouvoir ou de la famille haut placée dans la sphère administrative ou si on est d'une ethnie en position politique plus avantageuse, on peut trouver un poste dans l'administration de son choix. Ce sont des pratiques occultes et taboues au sein du système administratif ;
- Sur le plan sociolinguistique, la diversité linguistique et culturelle est une richesse menacée. En principe cette diversité devrait contribuer à la cohésion et à l'unité nationale, malheureusement, les hommes politiques l'exploitent depuis l'indépendance du pays à des fins politiciennes. Dans notre contexte, on assiste souvent à la dépersonnalisation des rapports sociaux se traduisant par le conflit de génération mais surtout par l'intrusion et l'influence des partis politiques dans les rangs de la jeunesse leur promettant monts et merveilles.

Pour ce qui est de conflit de génération, les aînés pensent que les jeunes ne les écoutent pas, quant aux jeunes, ils trouvent que les vieux sont durs d'oreilles et ne

les prennent pas au sérieux. Chacun enfermé *dans sa tour d'ivoire, voit midi à sa fenêtre*. Il est souvent difficile de concilier les points de vue. Sur le plan uniquement politique, au moment des campagnes électorales, les jeunes sont courtisés pour les réunions politiques, les manifestations, les marches, on leur distribue des gadgets de toutes sortes, on leur fait des promesses (travail, bourses d'études, financement des projets, etc.), mais ce ne sont que des promesses fallacieuses. Il s'en suit après un désenchantement sans prise de conscience réelle. Les hommes politiques ne prennent pas toujours en compte les besoins et les attentes de la jeunesse tchadienne. Ils feignent d'écouter les jeunes, de prioriser leurs besoins, mais au fond leurs désirs et préoccupations sont enfouis dans la poubelle de l'oubli. La jeunesse tchadienne berce dans la naïveté. Elle est inconsciente. Elle vit dans la léthargie orchestrée par les réseaux sociaux, toutefois, on espère qu'elle va se débarrasser de ce vieux manteau de « péchés » d'orgueil et d'indolence et explosera pour un avenir plus que meilleur.

2.1.2 Enseignement

C'est l'action, l'art de transmettre des connaissances à un élève. Il désigne à la fois le dispositif global et les perspectives pédagogiques et didactiques propres à chaque discipline.

2.1.3 Le français

Il s'agit ici de définir sans entrer dans les détails du français langue seconde. Selon le dictionnaire¹⁵ l'appellation traditionnelle de *langue seconde* semble pour le moins inappropriée. En effet, pour un enfant africain, le français est souvent une troisième langue puisqu'il communique d'abord avec les siens dans une langue maternelle ensuite avec ses compatriotes dans une langue véhiculaire (qui n'est pas toujours sa langue maternelle) avant de devoir s'exprimer en français. En outre, le français occupe souvent de facto à l'école la première place, non la seconde. Remarquons ici, la complexité définitionnelle du français en contexte africain et tchadien en particulier, ce qui occasionnera des dommages pédagogiques sur son enseignement. DEFAYS, exprime cette complexité en affirmant que « *l'apprentissage d'une langue dépend d'une multitude de facteurs dont il est inutile de chercher à dresser la liste exhaustive tant ils sont nombreux et intriqués* ». Une des problématiques à prendre en compte.

D'autre part, selon le même spécialiste le français langue seconde est « *un concept plus récent encore issu des circonstances historiques précises : l'indépendance des colonies francophones où le français devrait rester la langue des intellectuels, des élites, malgré la concurrence des autres langues internationales, et continuer ainsi à exercer une certaine influence dans ces pays* ». C'est une problématique remarquable à prendre en compte en contexte d'enseignement du français.

3. De quel français s'agit-il ?

Le français est une langue à multiples facettes : il y a le français général qu'on peut enseigner en tout contexte éducatif selon le choix de l'instance officielle, le français langue maternelle (LM) enseigné en France et dans les pays d'Outre-mer, le français langue seconde (FLS) dans les pays colonisés ou acquis à sa cause, le français langue étrangère (FLE) destiné aux

¹⁵ Dictionnaire pratique de didactique du FLE...

personnes dont le français n'est pas la langue première, le français sur objectifs spécifiques (FOS) français professionnel, le français sur objectifs universitaires (Fou), et entre autres le français juridique, le français de secrétariat, le français des banques et finances, etc., qui sont des français enseignés sur le plan professionnel. Au Tchad, on enseigne le FLS. C'est le français de la scolarisation et de la socialisation des enfants. Ces derniers l'apprennent à l'école, mais une fois qu'ils retournent chez eux, ils parlent leurs propres langues. Le schisme linguistique est créé et l'amalgame linguistique est aussi possible.

D'ores et déjà, le français langue seconde constitue en lui-même une entorse à son enseignement/apprentissage, du fait qu'enseignant celui-ci comme tel, on a complètement ignoré la langue première (L1) et la culture de l'enfant tchadien. Imaginons un enfant de 6 ans, dont le français n'est pas sa langue maternelle, entrant d'un seul coup à l'élémentaire où tout s'enseignerait en français, il accèdera à ladite langue difficilement pour des raisons étranges : du fait d'un mélange incongru de langue et culture françaises avec celles des Tchadiens, du fait aussi que les enseignants ont une méthode traditionnelle où la syllabisation des lettres est fortement recommandée sans la compréhension active des enfants.

3.1 Comment enseigne-t-on le français dans le contexte tchadien ?

L'enseignement du français¹⁶ à cette époque était un enseignement subalterne, il était de moindre qualité. On l'enseignait avec des moyens rudimentaires. Il se basait sur les fondamentaux de l'éducation en s'appuyant sur deux approches : l'une traditionnelle, l'autre idéologique¹⁷. Cet enseignement privilégie un enseignement à la fois linguistique et culturel, voire civilisationnel. On enseignait d'une part : la lecture et l'écriture, l'épellation, la dictée des lettres, des mots par une certaine syllabisation et d'autre part la manière d'être, de paraître, de penser, de réfléchir et d'agir en fonction des créneaux préalablement établis.

Cet enseignement a perdu d'avance ses cibles. Il se compromettait déjà et s'entrelaçait dans un système culturel tchadien très complexe qui a été dès le départ biaisé. Cette situation s'explique par le fait que le Tchad était un jeune État, en étant sous domination coloniale, il ne pouvait rien envisager comme politique linguistique. Le Tchad ne percevait pas les enjeux linguistiques pour un pays en voie de développement, ni ne pouvait formuler une politique linguistique digne de nom.

Le français est enseigné comme « discipline » et comme langue d'enseignement interdisciplinaire¹⁸. C'est ici, le cercle vicieux dans lequel la

langue française se trouve encagée et agacée. Tout comme ses statuts sont impertinents, le français enseigné comme discipline l'est aussi, c'est-à-dire qu'il est prisonnier d'un système d'enseignement/apprentissage hérité du système d'enseignement colonial, de son contenu purement linguistique que communicatif, du manque d'une politique en faveur de français même, etc., d'où le désintérêt actuel de son apprentissage et de sa baisse vertigineuse de niveau d'enseignement dans les écoles tchadiennes. Le français¹⁹ était enseigné à cette époque comme une langue maternelle (LM).

L'enseignement du FLS dans le contexte tchadien a éclipsé la langue maternelle des Tchadiens. Cette situation est une grave erreur de choix linguistique, qui a réussi à passer inaperçu et continue son chemin en causant un certain nombre de torts à ces usagers ne reçoit pas encore un financement conséquent pour son véritable aménagement. Hier, c'est-à-dire dans les années 1960, le Tchad pouvait se trouver des excuses et se justifier en prétextant qu'il venait d'avoir son indépendance, que le budget était bas, les spécialistes étaient rares. Mais aujourd'hui, on ne lui pardonnera pas, pays pétrolier, il a l'obligation d'améliorer son système linguistique pour rendre efficace son système d'éducation parce que le français est une langue d'enseignement interdisciplinaire.

Cette erreur d'ordre sociolinguistique et sociologique est peut être méconnue de certains Tchadiens auprès desquels il faut apporter des éclaircies par une campagne de sensibilisation pour un enseignement en partenariat LM et FLS, du fait qu'il y a des avancées dans ce sens par les travaux de recherches des linguistes tchadiens et expatriés sur les langues maternelles. Introduire ces langues maternelles dans le système éducatif en partenariat avec les langues étrangères, favorisera l'apprentissage des langues dites étrangères et rendrait le système éducatif tchadien non seulement bilingue mais en une éducation plurilingue, excluant ainsi les mauvaises intentions des uns et des autres, écarterait du chemin les démons politiques et les esprits de division au sein de certaines populations enclines à prôner le clivage ethnique et régionaliste.

Au Tchad, on enseigne le FLS dans des écoles fondamentales jusqu'au secondaire, avec un contenu purement grammatical et grammaticalisé. Cette manière de faire ne favorise guère le système de la communication orale et écrite. Enseigner la grammaire d'une langue est indispensable et vivement conseillé, c'est le fondement de tout système linguistique, mais à quoi servirait les pronoms tout seul ou les articles tout seuls ? Il faut savoir les combiner, les agencer pour produire un message compréhensible. C'est ici l'infraction du FLS et de ceux qui l'enseignent.

Enseigner le côté communicatif d'une langue est aussi bénéfique. L'un ne peut aller sans l'autre. Une langue est d'abord parlée avant d'être écrite, or le FLS met beaucoup plus l'accent sur l'écrit au détriment de l'oral.

De la classe de seconde en terminale les textes officiels disent qu'il faut mettre un accent particulier sur le perfectionnement de l'enseignement du français et sur l'acquisition performante de celui-ci. Mais force est de constater qu'il n'a pas été établi une transition, une sorte de pont entre la fin de la classe de troisième et l'entrée en seconde. On passe de la linguistique aux études des œuvres et des épreuves un peu incongrues pour les nouveaux arrivés. L'autre problème, c'est le fait qu'en seconde, on va enseigner la littérature, les auteurs, alors que l'élève n'en sait pas grand-chose.

On va aussi enseigner les épreuves comme la contraction de texte, le commentaire composé, la dissertation de but à blanc. On enseigne ces savoirs en termes de méthodologie théorique²⁰ de long en large, sans enseigner les compétences et les techniques en situation de communication réelle entre pairs. A ce niveau, enseignants et élèves ne perçoivent pas bien les enjeux linguistiques pour une performance professionnelle et intellectuelle. Ne soyons pas étonnés de voir certains enseignants et élèves peiner à écrire et à soutenir leur thèse, à cause de l'incompétence linguistique de leurs enseignants.

4. Méthodologie de recherche

Cet article s'appuie sur notre propre expérience et vécu d'enseignant du français langue seconde et étrangère. C'est en fait un témoignage de trois décennies de service rendu au pays. Si notre problématique a été détaillée, c'est dû à cette longévité professionnelle, j'y suis encore pour quelques petites années. Ce témoignage se justifie parce que le sujet que nous abordons rencontre un certain nombre de difficultés d'ordre structurel, didactique, des matériels pédagogiques, etc. depuis des décennies à nos jours, et rien n'est fait pour résorber ces problèmes. Notre position d'observateur et d'enseignant du français, en tant que acteur averti sur la précarité de l'enseignement du français, nous ne pouvons être indifférents, nous sommes interpellés. Ce fut le point de départ du présent article. Enfin, Celui-ci est une analyse critique posée sur la situation de l'enseignement du français langue seconde. Il s'est étoffé par les travaux antérieurs des experts sur l'enseignement du français langue seconde et des ouvrages et autres articles sur le sujet.

4.1. Discussions des resultants

A propos du français et de son officialisation, cette position statutaire est un sujet controversé implacable. Selon certains spécialistes des langues de chez nous, une telle décision est une imposition et une véritable « bombe à fragmentation », car elle laisse libre cours à toute sorte de réaction subjective des uns et des autres. C'est également une porte grandement

ouverte aux critiques acerbes et à des interprétations saines ou malsaines à des raisonnements à tort ou à raison sur de telles dispositions.

Dans tous les cas, les avis sont partagés sur cette disposition de l'article 9 de la constitution qui prône que « *le français est la langue officielle* » du Tchad. Il faut relever déjà le caractère exclusif des autres langues propres au Tchad, c'est dire que les langues maternelles et les langues véhiculaires de grande communication ne sont pas officielles, que vient faire le français sur un autre territoire qui n'est pas le sien, le français est une langue étrange et étrangère, elle n'est ni nationale, c'est la langue de la colonisation et de l'impérialisme, c'est la langue du néocolonialisme, etc.

Des sentiments critiques tout à fait légitimes qui auraient pu faire l'objet d'une réflexion linguistique pouvant inciter l'instance officielle à organiser des assises pour des aménagements linguistiques. Or, ici la langue française revêt tous les prestiges officiels et les vestes et les manteaux linguistiques qui lui conviennent, personne n'ose la toucher ou l'ébranler parce que c'est la langue qui est le ciment de l'unité nationale tchadienne.

Dans la société tchadienne, on note comme partout ailleurs en Afrique, la variété sociolinguistique du français. Sans entrer en détails sur les normes standardisées, les normes non standardisées, les écarts autorisés et non autorisés, etc., le peuple tchadien le parle et l'écrit à sa guise, en s'appropriant ce français comme une langue nationale ou une langue d'une élite très minoritaire en contexte.

Dans l'administration publique ou privée, les échanges entre interlocuteurs se font en patois ou en dialectes locales ou en langues de grandes communications véhiculaires, en l'occurrence : l'arabe dialectal tchadien et le Sara dans le travail ou dans les traitements des dossiers des fonctionnaires. Le français, langue officielle reprend sa place, par la présence du chef²¹ du bureau ou bien quand un dossier délicat ou sérieux est sur la table ou quand on va au conseil des ministres le français reprend sa posture de langue officielle et de langue de prestige de la République. Dans tous les cas de figure et contexte tchadien, on assiste à une image contrastée de l'enseignement de la langue française.

Quand on considère le paysage linguistique ou la cartographie linguistique, on a fortement l'impression que les langues se sont partagées le territoire tchadien (voir la carte des langues établie par la société de linguistique du Tchad. On a le sentiment de croire que le français est diversement apprécié selon les zones dans lesquelles il est en usage au pays. Il se dégage le constat que ceux qui enseignent la langue française sont en majorité des ressortissants du Sud. Il en est de même pour l'arabe au Nord. Un autre problème, c'est celui de croire aussi que le français est le véhicule du Christianisme et dont le Sud en est le terrain propice. Il en est de même pour

²¹ Garant des normes du français au sein de son administration

l'arabe. Ce partage de gâteau sème de la confusion et serait de nature à créer des tensions « *linguistico religieuses* » si on ne fait pas attention.

C'est pour cette raison que nous appelons de tous nos vœux à la décomposition et la recomposition linguistique du pays par une politique fédérale des langues : le fédéralisme linguistique. Le pays étant réparti en 23 provinces, il est indispensable de prendre en compte ce regroupement et recouplement administratif, en zones linguistiques de préférence régionale, comme nouveaux éléments fondateurs de la politique du Tchad. C'est un travail technique de longue haleine et exigerait de très gros budgets pour la mise en œuvre de cette politique, pourvu que la stabilité politique s'y prête au jeu. Ainsi, chaque province choisira une à plusieurs langues maternelles et étrangères sans en chercher à nuire l'autre sous la coupe de la République centrale.

En fait de 1911²² à nos jours, selon les avis des enseignants tchadiens, l'enseignement du français évolue en dents de scie, c'est-à-dire qu'il progresse d'un pas et recule de deux pas, ceci selon les situations politiques ou économiques du pays qui lui sont favorables ou défavorables. En réalité le français lui-même n'est pas en danger, mais son maintien en équilibre et l'inefficacité de son système d'enseignement qui sont mises en causes par les utilisateurs de cette langue. Les langues quelle que soit leur origine sont au cœur de toutes activités humaines. Si elles se portent mal ou mis en danger à tort ou à raison, elles vont avoir des répercussions négatives sur les actions de tout homme. Il en est de même pour l'école. Cette dernière est le reflet de la société, si celle-ci traverse des zones d'ombre et des turbulences, ou quand elle est en insécurité, l'école en prendrait le coup et les langues qui y sont enseignées perdront leur vitalité et leur énergie. C'est par l'école qu'on apprend les langues même s'il existe d'autres cadres d'enseignement/apprentissage des langues.

Il faut rappeler que de 1911 (période coloniale) à 1979 (la guerre civile), le français s'enseignant avec rigueur en fonction des méthodes traditionnelles ou actives, on parvenait à des résultats acceptables dans les enseignements-apprentissages d'après les témoignages²³ d'anciens élèves à la retraite. Ils disent qu'en leur temps, les élèves du CM s'exprimaient correctement en français à l'oral et à l'écrit. Ils sont aussi respectueux de la chose publique. Les élèves que nous étions hier, *se creusaient la tête* ; ceux d'aujourd'hui aiment la facilité et veulent de l'éducation sociale : ce sont des élèves du *téléphone intelligent, des réseaux sociaux, de l'intelligence artificielle, etc.*

Une éducation sociale, c'est une éducation d'illusion qu'élèves et étudiants souhaitent mettre en place insidieusement. Cette éducation, à ne ni lire, ni écrire ni fournir des efforts intellectuels pour résoudre un problème. Elle consiste à demander implicitement des notes imméritées aux enseignants ou responsables administratifs en les corrompant ou en jouant sur la corde du relationnel dans lequel un simple coup de fil et tout est réglé.

On peut jouer sur les fils de l'appartenance régionale ou ethnique ; ou bien on mise sur la géopolitique entre acteurs éducatifs au nom de l'équilibre social et de l'unité du pays.

On peut accorder simplement une note aux élèves et étudiants, par générosité, par complaisance, par pitié, etc., pour obtenir d'eux de la faveur ou simplement parce que ces élèves et étudiants vivent dans la précarité sociale et dans une souffrance psychologique indescriptible. Donc il faut les aider... Dans nos collèges, lycées et universités, les élèves ont un parrain ou une marraine, ainsi quoi qu'il arrive on est protégé... Par conséquent, le centre de gravité de la méritocratie et de la culture d'excellence tant prôné par l'instance officielle s'est déplacé et jeté en pâture.

Aujourd'hui, un certain nombre d'élèves et d'étudiants sont sans niveau d'étude de la langue française. Mais, ils arrivent sur le marché de l'emploi avec de très gros diplômes sans en avoir la compétence. C'est cela la triste réalité. L'année 1979, est une date inoubliable et constitue un repère important de l'histoire tumultueuse du Tchad. Cette date explique tout le désagrégement de l'enseignement du français. De cette date à nos jours, on a vu le schisme s'établir et l'effondrement non seulement du français mais aussi de son système d'enseignement/apprentissage en tant que langue de transmission des savoirs interdisciplinaires.

D'autres personnes se contentent d'affirmer que le français garde son prestige, de langue des élites et de promotion sociale. Cette idée se perpétue alors que l'enseignement du français est en baisse dans le système éducatif tchadien. Le risque serait d'en arriver à une société à double vitesse : d'un côté les personnes bien instruites et d'un autre côté des bougres. Ces derniers constitueront le terreau d'une bande de criminels, des trafiquants de drogues et d'armes illégales. Depuis ce temps le français continue de faire ses preuves tant bien que mal, mais surtout sans enseignements appropriés et adaptés au contexte tchadien.

5. Conclusion

Nous avons évoqué les problèmes du français dans nos passages précédents. Aujourd'hui encore, le Tchad court inlassablement derrière sa vraie et réelle politique linguistique d'enseignement des langues véhiculaires, vernaculaires et étrangères ou sur ce qui devrait être sa politique linguistique inspirée de la diversité ethnique et culturelle, au risque de susciter éventuellement une guerre civile ou militaire sur les questions d'appartenances linguistiques et culturelles. Le cas du Cameroun doit servir d'exemple pour éviter tout conflit linguistique : Francophones/Anglophones au Cameroun et Francophones/Arabophones au Tchad. Dans cette course que nous qualifierons de quête linguistique, l'alphabétisation de masse en langues locales doit tenir une place importante, au regard du taux élevé de l'analphabétisme, soit 70% de la population d'hommes et de femmes.

Malheureusement, les moyens logistiques et un personnel qualifié dédiés à cette noble cause font cruellement défaut et le taux d'analphabétisme des populations qui ne savent ni lire ni écrire ni compter en français et langues maternelles ne cesse d'augmenter en ce qui concerne les fondamentaux de l'Education : la lecture et l'écriture.

L'analyse dans notre article a consisté à montrer les problèmes auxquels sont confrontés l'enseignement du français et inévitablement son apprentissage. Il a été question de présenter les insuffisances et la précarité dans lesquelles se trouve le français langue seconde (dérivé du français langue étrangère). En d'autres termes, ce français, enseigné sous ce vocable, est transmis dans un contexte matériel et humain défavorable, mais un contexte optimal en termes de matériel pédagogique disponible et des ressources humaines qualifiées, le français est susceptible de contribuer à un développement éducatif de qualité, crédible, efficace, voire propices au développement économique du pays au regard d'un nouveau statut : langue d'enseignement sur objectif communicatif et non officielle, de prestige et de diplomatie. Les entraves à l'enseignement du français langue seconde sont nombreuses dans le contexte qui est le nôtre, ce sont entre autres : les classes surchargées, l'insuffisance des équipements pédagogiques, des profs peu ou prou bien formé en la matière, etc. Il est question de revitaliser son enseignement en résolvant les problèmes cruciaux évoqués dans ce présent article.

REFERENCES

- [1] WILLY et ABIATHAR, Ilunga Ntumba WILLY et Sanodji Yonbel ABIATHAR, (2003-2004). Enquête/Tchad. « *Le français, une langue politique* », Paris, Francophonie du Sud n°12,
- [2] DEFAYS, Jean-Marc, (2003). « Le français langue étrangère et seconde », Paris, Mardaga, 281 p L'univers du français, juin -août 1999
- [3] Rapport général par pays. Rapport général du Tchad 2002-2003
- [4] ABIATHAR, Sanodji Yonbel, (2011). « enseignement/apprentissage Des langues étrangères dans le système éducatif tchadien. Quelle politique linguistique pour le Tchad », Paris 3 Sorbonne Nouvelle.
- [5] ABIATHAR, Sanodji Yonbel, (2005-2006). Enquête/Tchad. « *FLS, FLE : quelles divergences* », Paris, Francophonie du Sud, n°14, s
- [6] ABIATHAR, Sanodji Yonbel, (2021). « *L'introduction du français au Tchad* », Journée d'études organisée par la Chair SENGHOR, Facultés de Lettres et Sciences humaines.
- [7] ROBERT, Jean-Pierre, (2008). « Dictionnaire pratique du FLE », Paris, OPHRYS, 224 p.
- [8] Rapport général sur les réunions régionales d'Afrique centrale et de l'Ouest sur l'enseignement du français en Afrique Subsaharienne.